



ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le président de la République a souhaité que la voie professionnelle redevienne une voie de réussite et d'excellence pour tous. Pour répondre à cet enjeu majeur pour la jeunesse, après une large concertation, Carole Grandjean, ministre en charge de l'Enseignement et la Formation professionnels, a annoncé en mai dernier **des moyens inédits et des mesures fortes** pour réformer les lycées professionnels, dont la création des bureaux des entreprises au sein des lycées professionnels

**1 milliard**

**d'euros seront investis chaque année pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises.**

**Le bureau des entreprises : une mesure phare pour la relation École-Entreprise**

**57** bureaux des entreprises dans l'académie de Montpellier  
Une campagne de recrutement a été lancée au printemps dernier pour permettre aux 57 lycées de l'académie de Montpellier proposant des formations professionnelles d'ouvrir leur bureau des entreprises en cette rentrée 2023.

**2 100** bureaux des entreprises au niveau national

## Les objectifs et missions

Il n'est pas toujours facile pour un élève de lycée professionnel de trouver un stage, faute de réseau professionnel ou d'accompagnement des entreprises à accueillir des jeunes, souvent mineurs, en formation.

A la rentrée 2023, la création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel, permettra d'ouvrir un réseau professionnel aux jeunes qui n'en ont pas et de créer un point d'entrée pour chaque entreprise du territoire.

Chaque bureau des entreprises articulera ses activités autour de trois axes :

- 】 Développer des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- 】 Faire vivre la relation école/entreprise dans les parcours des apprenants
- 】 Organiser les temps de formation en milieu professionnel

## Les Responsables des Bureaux des entreprises

Le responsable du Bureau des entreprises est placé sous la responsabilité du proviseur et sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT). Il devra faire vivre un bureau des entreprises qui soit :

1. Un **lieu physique** dans le lycée, identifié et facilement accessible
2. Le point d'entrée du lycée pour chaque **partenaire professionnel**
3. L'appui aux **enseignants et formateurs** dans les interactions avec le monde professionnel
4. Le facilitateur des **actions conjointes milieu professionnel/lycée professionnel** au bénéfice des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue
5. Engagé pour des **stages, périodes de formation en milieu professionnel et alternances de qualité**
6. Mobilisé pour des actions école/entreprise intégrées aux actions menées dans le **territoire et en réseau d'établissements**
7. En faveur du développement du **sentiment d'appartenance au lycée professionnel et d'un réseau des anciens élèves** : les élèves d'aujourd'hui sont les tuteurs de demain
8. Mobilisé pour le **suivi des réussites de parcours** professionnel et d'insertion de chaque personne formée dans l'établissement

# Le renforcement du maillage de la relation École-Entreprise

Au niveau local, le bureau des entreprises est, pour les acteurs du monde professionnel, le point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel.

Par ailleurs, il intervient en synergie avec les bureaux des entreprises des autres lycées professionnels de son territoire

Au niveau départemental et académique, le bureau des entreprises peut s'appuyer sur les **13 Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)** qui regroupent les acteurs du monde éducatif et du monde économique, pour mener des actions en commun.

Au niveau régional, le **Club École-Entreprise (CEE)** de l'académie de Montpellier a été étendu à la région académique. Cela a naturellement permis un élargissement des acteurs mais également une nouvelle structuration afin de réunir autour de l'école : entreprises, fédérations professionnelles, associations, enseignement supérieur, GRETA. Les membres travaillent dans quatre commissions opérationnelles qui impulsent des projets et facilitent leur mise en œuvre et financement :

- › Animation des CLEE et des CEE
- › Parcours et entrepreneuriat
- › Insertion professionnelle et métiers de demain
- › Égalité et lutte contre l'autocensure



Cette fédération des acteurs facilite les liens et permet une meilleure collaboration des partenaires. Avec la création des bureaux des entreprises, le maillage de ces relations sera indéniablement renforcé.



# Les bureaux



# des entreprises

Directrice de publication :  
Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région  
académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de  
Montpellier,  
Chancelière des universités

Académie de Montpellier  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 91 47 00  
[www.ac-montpellier.fr](http://www.ac-montpellier.fr)

Maquette, graphisme :  
Service Communication - PAO  
Impression : SRD Rectorat de  
Montpellier  
AV006 BDE